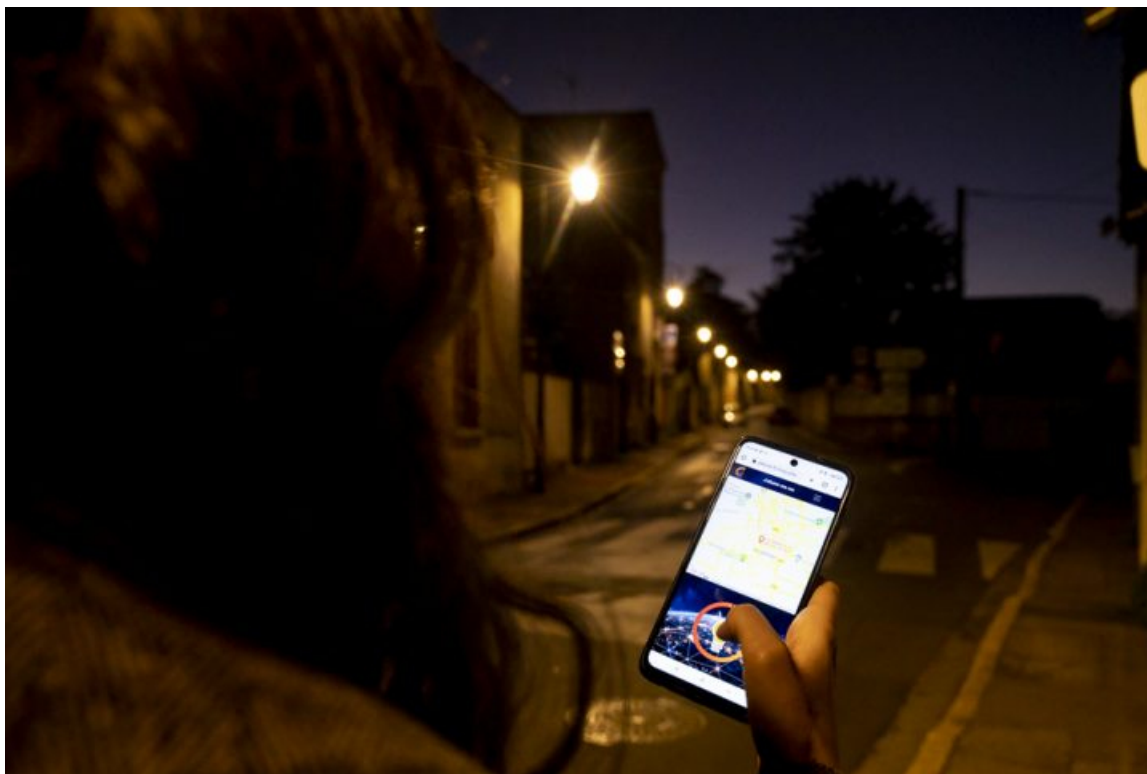


"J'allume ma rue" poursuit son déploiement

Mis en place progressivement depuis un an dans les communes du territoire, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise continue le déploiement de son dispositif « J'allume ma rue » à compter du 3 avril.



Le dispositif

L'éclairage public sera donc éteint dans de nouvelles rues de Vauréal de 23h à 6h et pourra être rallumé par les habitants en activant la fonctionnalité sur le site jallume.fr via leur smartphone. Grâce à la géolocalisation, les zones traversées seront rallumées sur leur passage pendant 10 minutes.

Ce service est mis en place par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la Ville dans le cadre des mesures d'économie d'énergie et de limitation de la pollution lumineuse.

Nouvelles rues concernées à partir du 3 avril

- Rue de l'Ancienne mairie
- Rue Nationale (en partie)
- Rue Neuve
- Rue de l'Église
- Impasse Jules Bourgoïn
- Rue Amédée de Caix de St Aymour (jusque rue du Pressoir)
- Rue des Crocus
- Rue de la Farandole
- Avenue Jules Vallès
- Placette du 8 mai 1945

- Rue de la Ritournelle
- Rue des Coudriers
- Rue des Bouleaux
- Rue des Érables
- Clos de l'Approche
- Allée de l'Étiquette
- Allée du Practice
- Allée d'Augusta
- Rue du Tonnelier
- Rue la Marqueterie
- Rue du Maillet
- Avenue F. Garcia Lorca
- Avenue M. Colucci
- Rue des Campanules
- Allée du Boulingrin (en partie)
- Avenue J. Brel (de rue du Voyage au Boulevard de l'Oise)
- Rue des Sarments
- Rue du Voyage (entre avenue J. Brel et rue des Sarments)
- Placette du Fabliau
- Avenue C. Claudel (du boulevard de l'Oise à l'avenue Gavroche)
- Rue de l'Harmonie
- Promenade des Blés murs (entre avenue Gavroche et boulevard de l'Oise)
- Rue de la Tendresse
- Rue des Sansonnets
- Avenue Sigmund Freud
- Rue des Tourterelles
- Rue des Longs Arpents
- Chemin des deux Écoles
- Rue de l'Escarpolette
- Rue de la Boussole
- Chemin de Courdimanche (entre Avenue Gavroche et rue du Brabant)
- Rue du Lapin agile
- Rue du Renard
- Rue du Chat noir
- Rue des Rouges gorges
- Avenue Louis Lecoin (entre avenue Boris Vian et rue de la Gerbe d'or)

Rues déjà concernées

- Rue de l'Enfance,
- Rue du Crépuscule
- Rue de la Source
- Rue de la Goutte d'Eau
- Rue de l'Ondée,
- Rue de la Rosée
- Rue François André Michaux
- Rue des Prés (de la rue FA Michaux à la sente des Marettes)
- Rue nationale (de la côte des Carneaux à Jouy le Moutier)
- Rue Félix Rouget
- Chemin des Doucerons.
- Rue du Fest-Noz
- Rue MESSIDOR (de l'avenue Auguste Blanqui au 59 rue MESSIDOR)
- Rue de la Javeleuse
- Rue de l'Armoise
- Rue du Serpolet
- Rue du Polisson
- Rue de la Treille
- Rue du Voyage (du mail de l'Étincelle aux numéros 55 et 42)
- Rue de l'Accent Grave
- Rue de la Belle Saison (de la rue des Valanchards aux numéros 23 et 44)
- Rue des Groues
- Rue du Temps des Cerises
- Rue des Pierres Blanches

- Rue de l'Orée du Bois
- Rue du Brabant
- Rue de la Fenaïson
- Chemin de Courdimanche (en partie)
- Square de l'École Buissonnière
- Rue des Aulnes
- Rue de la Hulotte
- Rue de l'Épervier
- Rue de la Javeleuse
- Rue du Fest Noz
- Rue Chante-Coq
- Rue de la Bucherie
- Rue du Tallendier
- Jardin des Battages

Liens utiles

www.cergypontoise.fr